

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-09-05

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

(dont 4 pouvoirs)

Objet : Approbation convention constitutive d'un groupement de commande pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la Rue Lamartine

- **L'an deux mille vingt-deux,
Le 08 septembre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 1er septembre 2022

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, ROY Jean Sébastien, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VENET Denis, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

TOINET Guy, pouvoir donné à M. MICHELOT Éric,
SIMON Anne-Claire, pouvoir donné à Mme. GRANGE Evelyne
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à Mme. ODIN Catherine
FLAMENT Julien, pouvoir donné à M. BANINO Jérôme

Des travaux de mise en séparatif de la rue Lamartine à St Symphorien sur Coise doivent être réalisés.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais compétente en matière d'assainissement doit réaliser les travaux de mise en oeuvre de canalisations de branchements d'eaux usées, ainsi que la création de 13 boîtes de branchements d'eaux usées, la remise en état et l'étanchéité des déconnexions prévues.

La commune de St Symphorien sur Coise ayant la compétence eaux pluviales, prendra à sa charge les travaux de mise en oeuvre d'une canalisation d'eaux pluviales et d'une canalisation de

branchement d'eaux pluviales, la fourniture de 6 regards de visite et des boites de branchements d'eaux pluviales.

Ces travaux seront réalisés de manière concomitante. Aussi il est proposé de constituer un groupement de commande afin que la commune et la communauté de communes puisse optimiser la procédure de passation des marchés publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

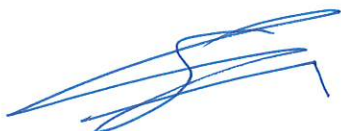
à l'unanimité des membres votants

- 1) **APPROUVE** la convention de groupement de commande ainsi présentée.
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des avenants et des pièces afférentes à cette convention.
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

